

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06 décembre 2021

Ordre du jour Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement et à l'extension de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire sur la commune de Campagnac, renouvellement d'un contrat pour un emploi d'agent technique à l'école lié au surcroît de travail du au protocole sanitaire, décision modificatives sur le budget principal et sur le budget de l'eau, convention fournitures de repas à l'école du Sycomore, achat du terrain nécessaire à l'emprise de la STEP de Canilhac.

L'an deux mille vingt et un et le quinze décembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

**Présents :**

RODRIGUES David, CITERIN Sylvie, BERTRAND Jean-Luc, CIPRIANI Patrick, MALAVIOLLE Roselyne, FAGES Yannick, VALENTIN Denis, DELTOUR Michel, FAGES Guylène, MAS Fabienne, POUGET Yves.

**Absents excusés :** MATHIEU Philippe, PORCHEROT Mélanie, BERTY Benoît (procuration à FAGES Yannick), ANDRE Sophie, POUGET Valérie (procuration à RODRIGUES David), PLANCHON Sandrine (procuration à RODRIGUES David), SEGUIN Xavier, PAGES SAMSON Mathilde.

Madame Sylvie CITERIN a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance et exposé ce qui suit :

**2021.056: Avis sur la demande d'autorisation environnementale unique relative au renouvellement et à l'extension de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire, au lieu dit « Saint Urbain » sur la commune de Campagnac, par la société SAS SEVIGNE INDUSTRIES**

Le Maire rappelle qu'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale unique relative au renouvellement et à l'extension de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire, au lieu dit « Saint Urbain » sur la commune de Campagnac, par la société SAS SEVIGNE INDUSTRIES a été ouverte du 15 novembre 2021 au 15 décembre 2021.

Le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Ne s'oppose pas** à la demande d'autorisation environnementale unique relative au renouvellement et à l'extension de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire, au lieu-dit « Saint Urbain » sur la commune de Campagnac, par la société SAS SEVIGNE INDUSTRIES
- **Fait remarquer que**
  1. Dans le périmètre des 3 km, deux captages AEP (Canilhac et Verteilhac) se trouvent au Nord Est de la carrière
  2. Dans le périmètre des 4 km un captage AEP (Roquayzou) se trouve à l'est de la carrière
- **Demande** que ces captages et leurs périmètres de protection soient pris en considération afin d'éviter une éventuelle pollution accidentelle.

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021**

**2021.057 : Renouvellement du poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour l'école du Sycomore**

Madame Guylène FAGES, adjointe expose que le protocole sanitaire COVID est maintenu pour janvier 2022 et nécessite donc de maintenir les deux services à la cantine de l'école du Sycomore et la désinfection plus fréquente des sanitaires et locaux.

Elle propose donc de renouveler le poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour 2h par jour de classe, soit 8 heures par semaine scolaire.

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- Le renouvellement du contrat pour le poste d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour la période du 3 janvier 2022 au 5 juillet 2022 inclus. Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien polyvalent à l'école du Sycomore à temps non complet rémunéré sur la base annualisée de 8h/35<sup>ème</sup>. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 356, indice majoré 340 avec possibilité d'heures complémentaires.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

**2021.058: Décision modificative n° 1 budget principal**

Monsieur Jean-Luc BERTRAND, adjoint chargé des finances expose :

Considérant l'embauche de contractuelles à l'école du Sycomore faisant fonction d'AESH pour le temps périscolaire,

Considérant le remplacement d'agents en congé de maladie,

Il convient de procéder au virement de crédits sur le budget de l'exercice 2021 sur le chapitre 011 (charges de personnel) :

Crédits à ouvrir :

sens	section	chapitre	article	objet	montant
D	F	012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	1800
D	F	012	64131	Personnel non titulaire	6900
D	F	012	6478	Autres charges sociales	1300
				TOTAL	10000

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

Crédits à réduire :

sens	section	chapitre	article	objet	montant
D	F	011	615228	autres bâtiments	-5000
D	F	011	615231	voiries	-5000
				<b>TOTAL</b>	<b>10000</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative exposée ci-dessus.

**2021.059: Décision modificative n° 1 budget eau et assainissement**

Monsieur Jean-Luc BERTRAND, adjoint chargé des finances expose :

Considérant que la facture définitive concernant la cartographie du réseau d'assainissement pour le logiciel ASIGEO est supérieure au devis

Il convient de procéder au virement de crédits sur le budget de l'exercice 2021 sur l'opération 17

Crédits à ouvrir :

sens	section	chapitre	article	Op	objet	montant
D	I	21	2188	17	logiciel ASIGEO	1 000
					<b>TOTAL</b>	<b>1 000</b>

Crédits à réduire :

sens	section	chapitre	article	Op	objet	montant
D	I	23	2315	14	travaux réseaux	-1 000
					<b>TOTAL</b>	<b>- 1 000</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative exposée ci-dessus.

**2021.060: Décision modificative n° 2 budget eau et assainissement**

Monsieur Jean-Luc BERTRAND, adjoint chargé des finances expose :

Considérant l'augmentation de la participation au SIVU du Pays d'accueil,

Il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires suivant sur le budget de l'eau de l'exercice 2021 :

Compte dépenses :

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

sens	section	chapitre	article	Op	objet	montant
D	I	23	2315	23	STEP Malvézy	- 3 000
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	- 3000
D	F	011	611		Sous traitance générale	3 000
					<b>TOTAL</b>	<b>-3 000</b>

Crédits recettes :

sens	section	chapitre	article	Op	objet	montant
R	I	021	021		Virement de la section de fonctionnement	-3 000
					<b>TOTAL</b>	<b>- 3 000</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative exposée ci-dessus.

**2021.061 Fournitures des repas à l'école du Sycomore**

Monsieur le Maire rappelle que les repas de la cantine de l'école du Sycomore sont fournis par le Collège Sport Nature de La Canourgue et que les tarifs sont fixés par le Conseil Départemental.

Il présente la convention de fournitures de repas proposée par le Collège Sport Nature de La Canourgue pour l'année 2022 et précise que les tarifs sont identiques à ceux de 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le tarif de 4,50 € par repas pour les élèves et 5,60 € pour les adultes
- Accepte la nouvelle convention passée avec le Collège Sport Nature de La Canourgue et autorise le Maire à la signer

**2021.062 Acquisition du terrain nécessaire à l'emprise de la STEP de Canilhac**

Monsieur le Maire expose que la station d'épuration de Canilhac est située sur un terrain privé appartenant à l'indivision Solignac.

Il propose de régulariser cette situation afin que la commune soit propriétaire du terrain nécessaire à l'emprise de la STEP.

Après avoir consulté les propriétaires de la parcelle et après avis du Domaine sur la valeur vénale du terrain, il a été convenu que la commune achète 1614 m<sup>2</sup> de terrain au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Vu** le plan de bornage établi par SOGEXFO, géomètres-experts associés,

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021**

**Considérant** qu'il est nécessaire que la commune soit propriétaire du terrain correspondant à l'emprise de la station d'épuration communale de Canilhac,

**Décide** que la commune achète à l'indivision Solignac le terrain cadastré 033 B n° 655 d'une superficie de 1614 m<sup>2</sup> au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup>.

**Charge** le Maire de signer l'acte d'achat qui sera passé devant Notaire et tout document se rapportant à cette affaire.

**QUESTIONS DIVERSES**

Préemption terrain Niclot, décision après la rencontre avec les services du Département sur les contrats territoriaux

**Groupe de travail pour suivre les différents projets :**

Construction Salle multi activités : Guylène FAGES (référente), Sylvie CITERIN

Création de logements : Valérie POUGET (référente)

Aménagements avenue du Lot, Le Pontet et montée de Pissalèbre : Denis VALENTIN (référent), Yannick FAGES, Guylène FAGES

Aménagement carrefour RD 809/RD 988 à La Mothe : Denis VALENTIN (référent), Sylvie CITERIN, Yannick FAGES, Michel DELTOUR

Aménagement Le Viala : Denis VALENTIN (référent)

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 38**

**Date d'affichage du compte rendu : 22 décembre 2021**

<b>N° délibération</b>	<b>Objet délibération</b>
2021.056	Avis sur la demande d'autorisation environnementale unique relative au renouvellement et à l'extension de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire, au lieu dit « Saint Urbain » sur la commune de Campagnac, par la société SAS SEVIGNE INDUSTRIES
2021.057	Renouvellement du poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour l'école du Sycomore
2021.058	Décision modificative n° 1 budget principal
2021.059	Décision modificative n° 1 budget eau et assainissement
2021.060	Décision modificative n° 2 budget eau et assainissement
2021.061	Fournitures des repas à l'école du Sycomore
2021.062	Acquisition du terrain nécessaire à l'emprise de la STEP de Canilhac

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021****Émargements des conseillers municipaux :**

RODRIGUES David	CITERIN Sylvie
MALAVIOLLE Roselyne	FAGES Guylène
BERTRAND Jean-Luc	POUGET Valérie (procuration à RODRIGUES David)
VALENTIN Denis	CIPRIANI Patrick
FAGES Yannick	MAS Fabienne
POUGET Yves	BERTY Benoît (procuration à FAGES Yannick)
PLANCHON Sandrine (procuration à RODRIGUES David	DELTOUR Michel